Saint Maurice info

www.ville-saint-maurice.com

Avril 2007



> Quartier du Plateau :
des solutions pour le stationnement



Edito



© Daniel Tourand

Le stationnement sur le quartier du plateau est devenu un vrai problème. Déjà, ce quartier traditionnel, comportant peu de parkings privés, offrait peu de possibilités de stationnement ; mais les décisions successives de Paris, puis de Charenton, de généraliser le stationnement payant sur leur territoire, ont reporté sur le quartier du plateau un nombre important de véhicules étrangers à Saint-Maurice. Certains y stationnent des jours, voire des semaines, rendant la situation au fil du temps plus difficile.

Face à ce problème, la Ville a décidé d'apporter des solutions efficaces. Encore fallait-il mettre en œuvre la concertation nécessaire avec la population du quartier.
C'est chose faite avec notre réunion du 7 mars dernier, à l'école des Sureaux, où près de 240 personnes étaient présentes. Cette longue soirée a permis bien sûr de parler des réalisations et projets de la Ville, d'écouter aussi les petites insatisfactions qui s'expriment dans ce genre de réunion. Mais le dossier important portait sur le stationnement.

La réponse des habitants a été d'une clarté indiscutable : les propositions de maintien de la situation actuelle, ou de création d'une zone bleue n'ont remporté aucune voix !
L'instauration du stationnement payant assorti d'un tarif résidentiel de 15 euros par mois, exclusivement réservé aux Mauritiens résidants et commerçants ou artisans, a obtenu l'unanimité des présents… Moins 2 abstentions !
Autant dire que la feuille de route de vos Elus est claire.

A compter d'octobre prochain, le temps de réaliser les appels d'offres et les recrutements nécessaires, toutes les rues du quartier du plateau seront soumises au stationnement payant. Les résidants, les commerçants et les artisans de ce quartier bénéficieront de ce tarif de 15 euros mensuels (un justificatif sera bien évidemment sollicité) ; les automobilistes extérieurs devront acquitter un tarif horaire (actuellement de l'ordre d' 1 euro).

L'ensemble sera contrôlé par des agents assermentés, ce qui en outre, renforcera la sécurité du quartier. De même, nous mettrons en œuvre ce stationnement contrôlé le long du trottoir, côté bois, de l'avenue de Gravelle qui appartient à la Ville. Nous envisageons d'appliquer ce dispositif 6 jours sur 7, pour que les riverains puissent aussi profiter de cette mesure les samedis, où il est si difficile de stationner.

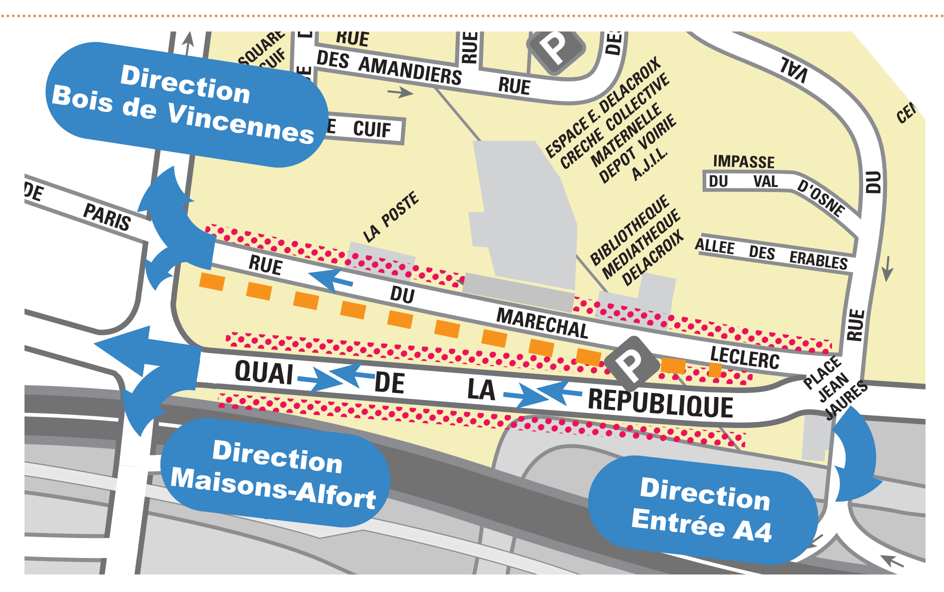
Nous attendons des résultats concrets de cette décision : ainsi, à Charenton, la mise en contrôle du stationnement a libéré des dizaines de places qui, n'étant plus occupées le jour par des voitures ventouses, offrent aussi davantage d'emplacements la nuit aux habitants qui rentrent tard chez eux.

Ce comité de quartier a permis de rétablir aussi les stops aux carrefours qui avaient été malencontreusement supprimés.
Merci de la confiance qui nous a été massivement témoignée. À nous de faire la preuve que cet effort des Mauritiens du plateau va faciliter la vie au quotidien.

Très Cordialement

Christian Cambon
Sénateur-Maire de Saint-Maurice

QUAI DE LA RÉPUBLIQUE : Circulation en double sens à partir du 23 avril.



Stationnement
Projet de stationnement

Ce nouveau dispositif de circulation vise à alléger le trafic rue du Maréchal Leclerc, entre la place Jean-Jaurès et l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny :

> La rue du Maréchal Leclerc conserve son sens de circulation actuel afin de permettre l'accès vers le haut de Saint-Maurice, Saint-Mandé et le bois de Vincennes.
Les riverains de cette rue garderont néanmoins la possibilité de tourner à gauche, vers le pont de Charenton et l'accès à l'A4. De nouvelles places de stationnement seront créées sur la rue.

> Le quai de la République sera mis en double sens à compter du 23 avril. Ainsi une file de circulation permettra, dès la sortie de l'A4, de rejoindre directement le quai des carrières à Charenton, ou le pont de Charenton vers Maisons-Alfort et Alfortville. L'autre sens de circulation permettra, comme actuellement, d'entrer sur l'A4 ou de poursuivre vers la mairie ou Saint-Maur.

> Le stationnement sera maintenu des deux côtés du quai.

> La signalisation sera revue, afin d'inciter les automobilistes à choisir, dès la sortie de l'A4, la bonne direction.

> La rue du Pont sera réaménagée avec la plantation de nombreux arbres.

31ème Marathon International de Paris

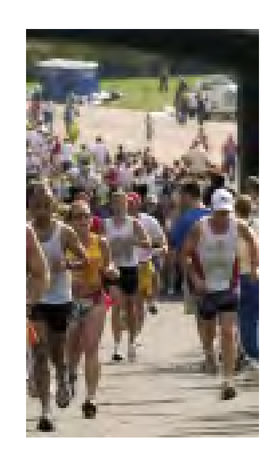
35.000 participants traverseront la Ville !

Dimanche 15 avril de 8h à 13h

Durant cette manifestation sportive, l'accès à l'avenue de Gravelle et la traversée du bois de Vincennes sera impossible par l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Une organisation qui demande des restrictions :

Pour que ce marathon se passe dans les meilleures conditions, le stationnement des véhicules avenue de Gravelle sera interdit afin d'éviter qu'un véhicule ne quitte son stationnement pendant la manifestation. La mise en double sens de la rue du Docteur Decorse permettra aux riverains de rejoindre la rue du Val d'Osne. La rue Maurice Gredat sera également mise en double sens de circulation pour permettre aux riverains et aux visiteurs du cimetière municipal de redescendre cette voie jusqu'à la rue du Maréchal Leclerc.



Sommaire

Saint-Maurice Info

Magazine édité par la direction de la communication de la ville de Saint-Maurice
55, rue du Maréchal Leclerc
Tél. : 01 45 18 82 10
www.ville-saint-maurice.com

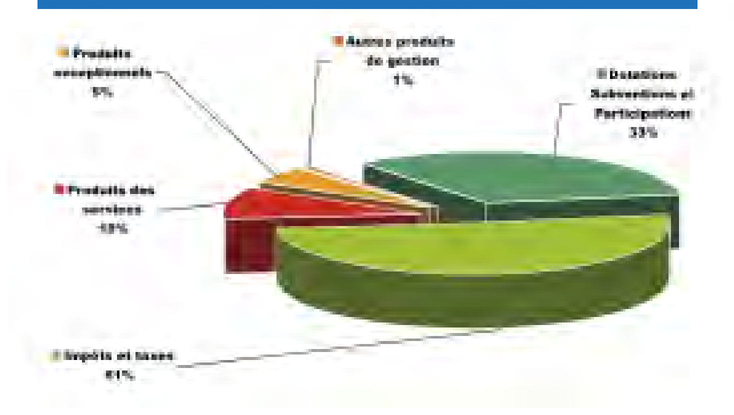
Rédaction/Coordination :
Caroline Boichot
Maquette :
Geoffrey Bénard
Impression :
Desbouis Grésil
Dépot légal :
À parution

BUDGET 2007

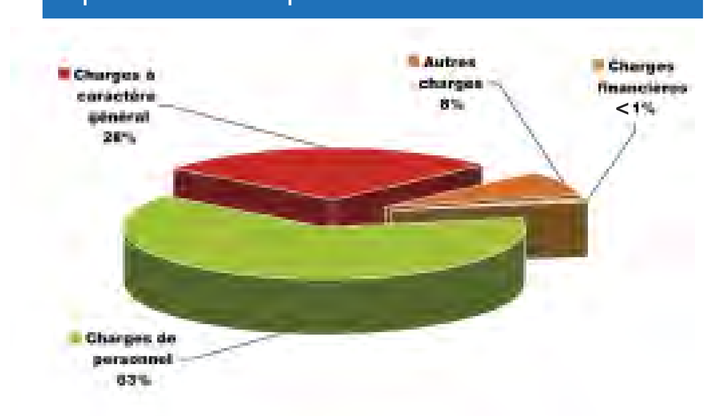
Le budget 2007 de la Ville voté le 14 mars dernier est basé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réalisation d'un important programme d'investissement.
Le budget primitif 2007 prévoit notamment l'achèvement de l'équipement public culturel et sportif. La poursuite du contrat régional figure également au programme des travaux 2007 avec notamment, la réhabilitation du square Jean Biguet.

Les taux des impôts directs locaux sont maintenus à leur niveau actuel.
La Ville fait partie de la Communauté de Communes de Charenton le Pont-Saint Maurice dont le budget a été adopté. Les taux des impôts de cette intercommunalité sont également reconduits au même niveau pour 2007.

Répartition des recettes de fonctionnement 2007



Répartition des dépenses de fonctionnement 2007



FONCTIONNEMENT

Près de 1 million d'euros d'épargne

>L'autofinancement résulte de l'excédent structurel des recettes de fonctionnement sur les dépenses. Pour 2007, le montant prévisionnel s'élève à 900 000 €.
Cette prévision s'établit en intégrant les recettes exceptionnelles qui seront inscrites au budget supplémentaire de la Ville en cours d'année et ne tient pas compte des excédents de clôture 2006.

Recettes

>Les taux des impôts communaux sont reconduits au même niveau pour la 18ème année consécutive.

>Les recettes fiscales représentent la moitié des recettes totales.

>Les dotations de l'Etat et subventions de fonctionnement diverses représentent 5,7 millions d'euros soit, un tiers des recettes.

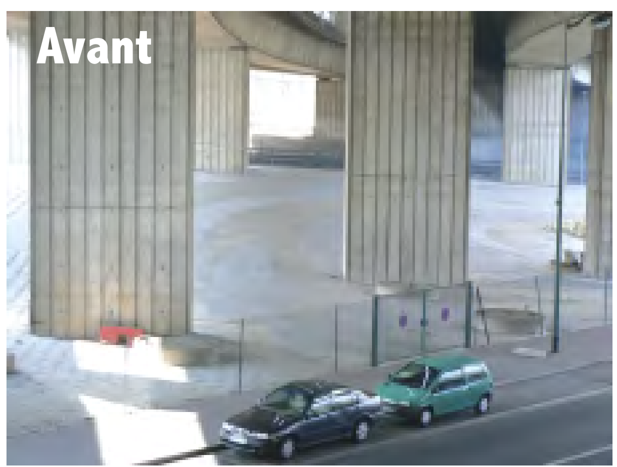
Dépenses

>Les charges à caractère général représentent 4,6 millions d'euros et devraient progresser de 2,2% par rapport à 2006.
Les charges financières affichent une baisse de 16,5 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à l'absence d'emprunt en 2006. Elles ne représentent que 0,6 % du total des dépenses de fonctionnement, ce qui reflète un taux d'endettement particulièrement bas.

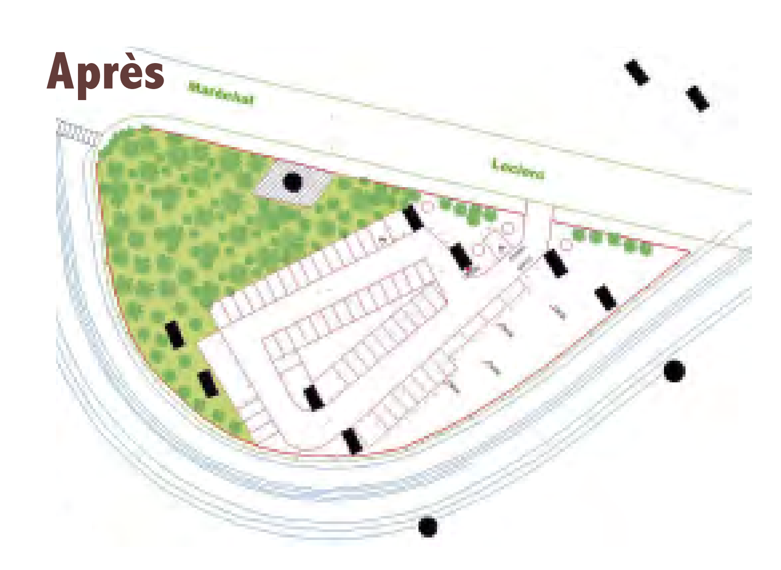
Le Passage des chevaux à Panoramis va être rénové



INVESTISSEMENT




Sous l'échangeur un nouveau parking de 55 places sera réalisé



L'investissement prévu s'élève à 7 millions d'euros, en progression de 28%

Recettes d'investissement

Les ressources de la section d'investissement s'élèvent à 1,5 millions d'euros dus à l'augmentation des ressources communales (droit de mutation) liée au dynamisme du marché immobilier à Saint-Maurice.

Les ressources propres de la section d'investissement sont réparties comme suit :

> FCTVA (remboursement par l'Etat de la TVA payée par la Ville sur ses investissements en 2005)	338 000 €
> Taxes d'urbanisme (TLE et PLD)	129 000 €
> Dotations de l'Etat	151 000 €
> Subventions du contrat régional	568 000 €
> Autres subventions	347 000 €

Dépenses d'investissement

Cet important programme d'investissement concerne en premier lieu l'équipement public culturel et sportif, estimé pour 2007 à 3,3 millions d'euros.

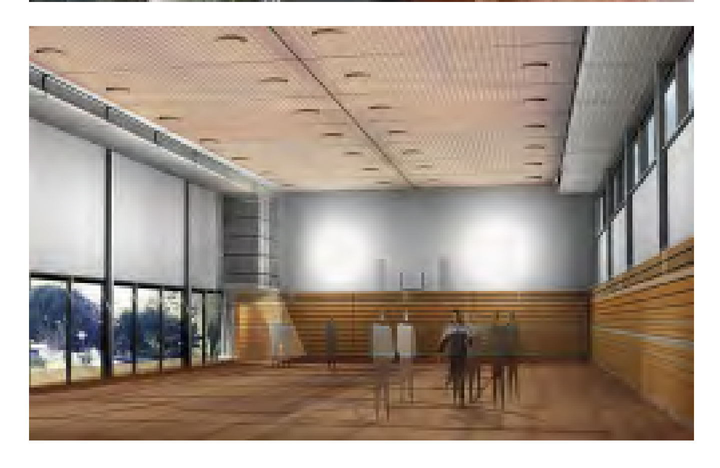
Le centre de loisirs va être ravalé et sa capacité sera accrue



Le square Jean Biguet sera réhabilité pour un montant de 700 000 €. Les travaux d'aménagement de la voirie (rue des réservoirs, passage des chevaux, rue Edmond Nocard et parking sous l'échangeur) représentent un total de 950 000 euros. Les travaux dans les bâtiments publics communaux (notamment la réhabilitation du centre de loisirs ainsi que du 1er étage de la Bibliothèque Delacroix et la réfection des cours de deux écoles maternelles) s'élèveront pour leur part à 700 000 euros.

Le nouvel équipement public culturel et sportif





TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS POUR 2007

Grands travaux :

>Le nouvel équipement public sportif et culturel : 3 310 000 €

Quartier Gravelle et de l'écluse

>Aménagement du square J. BIGUET : 700 000 €

Bâtiments communaux, travaux d'équipements courants :

Écoles :

Travaux de rénovation et réfection des cours :

>Maternelle Gravelle : 80 000 €

>Maternelle Centre : 188 000 €

Hôtel de Ville :

>Rénovation de la salle des mariages : 80 000 €

>Mises aux normes des ascenseurs : 90 000 €

Salles communales :

>Espace Delacroix moyens scéniques : 74 000 €

>Salle Louis Jouvet éclairage : 26 000 €

Conservatoire :

>Garde-corps du conservatoire : 50 000 €

Travaux d'aménagement :

>Centre de loisirs des bords de Marne : 280 000 €

>Bibliothèque réhabilitation 1er étage : 183 000 €

Voirie – espace verts :

Quartier Panoramis :

>Passage des chevaux : 120 000 €

>Travaux d'aménagement de voirie rue des réservoirs : 400 000 €

Quartier Plateau

>Rue Edmond Nocard-angle du marché Emile Bertrand, aménagement voirie : 200 000 €

Quartier gendarmerie :

>Création d'un parking sous l'échangeur A4/86 : 230 000 €

L' aménagement du square Jean-Biguet

Avant



Après



ENFIN UNE SOLUTION POUR LE STATIONNEMENT

Avec plus de 240 personnes présentes, la réunion a été un temps fort d'écoute et d'échanges sur la vie du quartier du plateau.

Le 7 mars dernier, Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice, accompagné de ses adjoints et des services de la Ville, a présenté les nouveaux équipements de la ville et les travaux d'embellissement du quartier.

Les habitants ont pu redécouvrir la construction du nouvel espace sportif et culturel, la nouvelle maternité, la rénovation de l'église Saint-André, la création d'un SAMI, les travaux de sécurisation du quartier du plateau, les travaux rue du Docteur Decorse et rue Eugène Delacroix.

La propreté du quartier a animé le débat. De nombreux riverains ont manifesté leur mécontentement face à quelques propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal. La Ville investit beaucoup en moyens matériels et en hommes pour que les rues soient propres. L'installation de nouveaux dispositifs **toutounets**, mis en place par la Ville, va permettre à chacun de faire diminuer cette pollution.

De nombreux habitants ont participé à l'ensemble des débats, mais le sujet qui était très attendu et qui a soulevé davantage de réactions fut celui du **stationnement** sur le quartier du plateau.

En effet, les riverains subissent, depuis des mois, si ce n'est des années, des difficultés pour stationner. Depuis mai 2006, les villes de Paris et de Charenton-le-Pont ont généralisé le stationnement payant sur leur territoire. Par conséquent, de nombreux automobilistes qui souhaitent se soustraire au paiement imposé par leur ville de résidence occupent les places de stationnement au détriment de nos riverains. Les places de stationnement se raréfient puisqu'elles sont souvent occupées par des voitures dites « ventouses ». Cette situation conduit à un stationnement quasi anarchique des véhicules.



TROIS SOLUTIONS ONT ÉTÉ SOUMISES À CONCERTATION :

1/ Maintien de la situation actuelle

Jusqu'à présent, il n'avait pas été envisagé de devoir généraliser le stationnement réglementé.

Il serait possible de maintenir la situation actuelle, mais elle ne réglerait en rien les difficultés rencontrées par les habitants du quartier.

À l'unanimité, les riverains n'ont pas retenu cette solution.

2/ Instauration de zones bleues

Elles correspondent à des zones de stationnement réglementé de courte durée, généralement limité à 1 heure 30. Le stationnement est contrôlé à l'aide d'un disque, sur lequel les automobilistes indiquent leur heure d'arrivée et de départ.

Ce dispositif a l'avantage d'être gratuit, mais il est néanmoins ouvert à l'ensemble des automobilistes, Mauritiens ou non. Ceci ne règlerait pas les problèmes actuels, les riverains seraient aussi contraints de déplacer leur véhicule.

À l'unanimité, les riverains n'ont pas retenu cette solution.

3/ Instauration du stationnement payant avec tarif résidentiel préférentiel

Ce stationnement payant, contraignant pour les non-résidants, offrirait aux Mauritiens la possibilité de pouvoir bénéficier d'un tarif résidentiel préférentiel, ouvert également aux commerçants et artisans du quartier et à leurs employés.

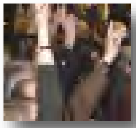
Le tarif proposé sera de 15€ / mois pour les résidants Mauritiens du quartier. Il sera facturé à l'heure pour les non-résidants. Dans un souci d'efficacité, cette réglementation sera étendue à tout le quartier du Plateau, ainsi qu'aux trottoirs des bords du bois de Vincennes appartenant à la Ville de Saint-Maurice.

Cette solution sera mise en place en octobre 2007, le temps de réaliser les appels d'offres et de recruter les agents chargés de la surveillance du stationnement.

À l'unanimité, moins deux abstentions, les 240 Mauritiens présents à cette réunion ont choisi cette solution.









La classe de CM2 de l'École Primaire Centre de Madame Bezat a découvert le Sénat le 8 mars dernier.



Les élèves de l'école maternelle Gravelle ont fêté carnaval le 23 mars dernier.
Retrouvez les photos sur le site de la Ville : www.ville-saint-maurice.com



La chorale du conservatoire a eu le plaisir de chanter la petite messe d'Haeden avec le choeur mixte de Saint-Maurice en Valais le 4 mars dernier à l'Abbaye de Saint-Maurice en Suisse dans le cadre des 50 ans de jumelage.



Mardi 6 mars, la maison de retraite les Acacias a fait un don de 1000 euros en denrées alimentaires au Resto du Cœur de Maisons-Alfort.



Le 23 mars dernier, Madame Marie, Principale du Collège Edmond Nocard a reçu les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur par le Colonel Ludovic Pastorelli, en présence de Christian Cambon, du Maire de Charenton, de Nelly D'Haene, Maire-Adjoint à l'éducation de Saint-Maurice, de Madame Gauthier, Inspectrice d'Académie Adjointe du Val-de-Marne, de Madame Grossetete, Principale Adjointe et de Madame Filippozzi, attaché d'intendance du collège Edmond Nocard.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE LA DICTÉE DE SAINT-MAURICE 2007 !



> 1er PRIX
Daniel MALOT (91 - Brétigny sur orge)

> 2ème PRIX
Philippe DESSOULIER (90 - Belfort)

> 3ème PRIX
Annie CASSAGNE (94 - Saint-Maurice)

> 1er PRIX Junior
Gilles TONGNING (94 - Saint-Maurice)

> 2ème PRIX Junior
Elodie BLANCHARD (94 - Saint-Maurice)

> 3ème PRIX Junior
Adeline FACOETTI (94 - Saint-Maurice)

Vous pouvez découvrir la dictée sur le site internet de la Ville : www.ville-saint-maurice.com dans la rubrique découverte.



Fête des mères

SAMEDI 2 JUIN 2007 à 12h00 à la salle Louis Jouvet (14 rue Paul Verlaine)

A l'occasion de la fête des mères, la municipalité va mettre à l'honneur les mamans au cours d'une réception. Si vous souhaitez être conviée, il vous suffit de déposer l'un des coupons en Mairie avec la photocopie de votre livret de famille.
Si vous avez 60 ans ou plus retournez le coupon rose.

Si vous avez moins de 60 ans et 2 enfants que vous élevez seule ou 3 enfants retournez le coupon vert.
Pour faciliter votre déplacement, un car sera mis à votre disposition à partir de 11h15.

Trajet : Eglise Saint-André – Mairie, arrêt de bus

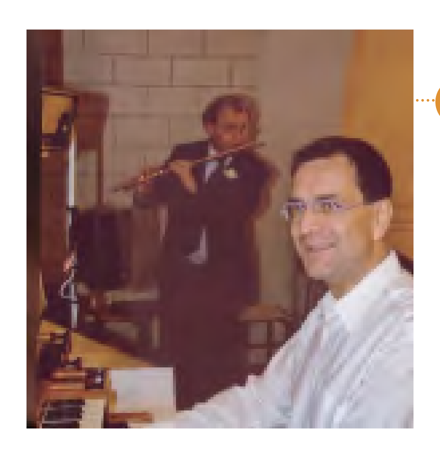
Coupon à déposer obligatoirement en Mairie avec les photocopies de votre livret de famille avant vendredi 11 mai 2007
55 rue du Maréchal Leclerc-94410 Saint-Maurice-Direction des affaires sociales ou affaires familiales

DIRECTION DES AFFAIRES FAMILIALES (REZ-DE-JARDIN)
Pour les Mamans de moins de 60 ans qui ont 2 enfants si elles les élèvent seules ou 3 enfants.

Nom ....
Prénom .... Date de naissance .... Nombre d'enfants ....
Adresse ....
Tél : ....
Prendrez-vous le car mis à disposition ? oui ❒ / non ❒
Date : / /2007 Signature
❒ Serez vous accompagnée ? Si oui, combien de personnes ....

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES (REZ-DE-CHAUSSÉE)
Pour les Mamans de 60 ans et plus.

Nom ....
Prénom .... Date de naissance .... Nombre d'enfants ....
Adresse ....
Tél : ....
Prendrez-vous le car mis à disposition ? oui ❒ / non ❒
Date : / /2007 Signature
❒ Serez vous accompagnée ? Si oui, combien de personnes ....



Le concert du mois

Après les travaux de rénovation de l'Orgue du Conservatoire Municipal de Musique, l'association **les amis des Orgues de Saint-Maurice** vous invite à un récital de flûte et orgue :

- Loïc POULAIN à la flûte
- Marc PINARDEL à l'orgue

Ce Concert sera donné au profit des enfants de l'association Ankasina de Madagascar

RENDEZ-VOUS

Dimanche 13 mai - 17 heures
Eglise Saint-André
22 avenue de Verdun à Saint-Maurice

Tarif : 5 euros

Invitez vos voisins à prendre un verre

Mardi 29 Mai 2007 fête des voisins

Vous voulez participer à la fête des voisins ?
Mettez une affiche dans votre hall, ou devant votre maison, en y inscrivant votre nom, l'heure et le lieu de l'apéritif et glissez les invitations dans les boîtes aux lettres ou sous les paillassons !

Vous pouvez vous procurer l'affiche et les invitations pour vos voisins dans votre mairie ou votre organisme HLM, s'ils sont partenaires, dans votre Monoprix, votre agence FNAIM, ou LCL, ou en les téléchargeant sur le site internet : www.immeublesenfete.com

Contactez le service des Relations-Publiques au 01 45 18 81 30



Élections mode d'emploi

Comment voter ?

Pour voter, il suffit de se présenter le jour du vote avec sa carte d'électeur et une pièce d'identité.

Le vote par procuration

>Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. Ce dernier doit être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (mais pas nécessairement dans le même bureau de vote) et il ne doit pas avoir reçu plus de deux procurations (dont une seule établie en France).

>Sont autorisées à voter par procuration les personnes ayant des obligations professionnelles, suivant une formation, malades, portant assistance à un malade ou à une personne infirme, partant en vacances, n'habitant pas dans la commune où elles sont inscrites et celles placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas d'incapacité électorale.

>Pour faire établir sa procuration, il faut se présenter en personne au juge du tribunal d'instance du lieu de résidence (ou au greffier en chef de ce tribunal), ou aux officiers de police judiciaire qu'il a habilités (commissariats de police ou gendarmeries). Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France. Il faut aussi fournir un justificatif d'identité et indiquer les coordonnées du mandataire.

>En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin. Mais en pratique, il est conseillé d'effectuer les démarches le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement.

>La procuration est valable pour une seule élection, ou plusieurs élections si celles-ci se déroulent le même jour (premier ou second tour, ou les deux). Toutefois, elle peut être portée à un an s'il est établi que le mandataire est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote. Pour les Français résidant hors de France, elle peut être portée à 3 ans.

CALENDRIER DE L'ÉLECTION

Élections présidentielles : Dimanches 22 avril 2007 et 6 mai 2007 - **Élections législatives :** Dimanches 10 juin 2007 et 17 juin 2007.
Les bureaux de vote à Saint-Maurice seront ouverts de 8h à 20h.



Cap vacances d'été !



C'est le moment de préparer ses vacances d'été avec le nouveau guide des centres de vacances ! Les inscriptions auront lieu **du lundi 23 avril au vendredi 11 mai** aux services animations/enfance et jeunesse. Tel : 01 45 18 82 19
Le guide est disponible en mairie et consultable sur le site de la Ville : www.ville-saint-maurice.com

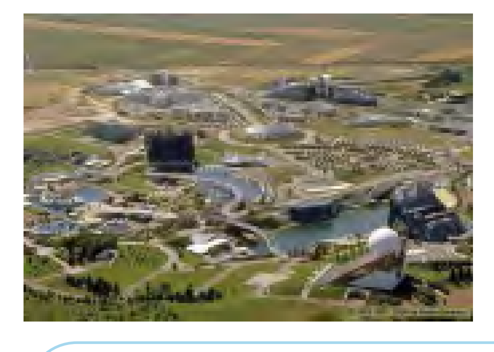
Les vacances de printemps pour les 11-17 ans

Grand concours graine de talent du Val-de-Marne !

Dans les catégories suivantes : chant, danse, slam et impro.
Deux catégories pour s'inscrire : amateur ou semi-professionnel
Attention, le test de sélection pour la grande finale ne retiendra que les meilleurs !
Pour s'entraîner et se préparer, le service jeunesse propose des stages en danse africaine, improvisation, RAP et slam.

Stage « boss ton foot »
Une bonne façon d'améliorer sa technique footballistique et de se préparer pour rencontrer les meilleures équipes du Val-de-Marne lors du grand tournoi inter villes dans les catégories suivantes : 11-14 ans et 15-17 ans

Des ateliers pour tous les goûts
> Un atelier photo et retouche pour apprendre à créer des affiches, jouer avec la lumière, faire des montages, …
> Un atelier « anime ton blog »
> Un atelier découverte de l'Australie, fabrication d'une fresque, de paravent
> Des animations sportives pour les filles, un atelier mode et création



Un séjour au Futuroscope de Poitiers, un grand jeu au bois de Vincennes, ainsi que de nombreuses autres activités, sorties, soirées à thèmes sont à découvrir sur les structures **AJIL et GAJ**.

STRUCTURES GAJ ET AJIL

Si tu as entre **11 et 18 ans** et si tu souhaites avec un groupe de copains / copines mettre en place une activité, un projet (sorties, atelier thématique, week end…..)

Prends contact avec l'équipe d'animation à **GAJ** au : 01 48 89 86 09 ou à l'**AJIL** au : 01 45 18 81 83



Silence…On tourne !

le service jeunesse et le CFA J.C Andrieu vous propose

La 2ème édition du festival du court métrage.
Le service jeunesse recherche des jeunes souhaitant réaliser un court-métrage sur le thème : « la parole donnée aux jeunes »
Les animateurs de l'AJIL et de GAJ vous attendent pour vous accompagner à travers cette réalisation.

Renseignements et inscriptions :
> AJIL au 01.45.18.81.83
> GAJ au 01.48.89.86.09



Badminton

4 finales remportées par les Mauritiens

Plus de 130 badistes se sont rencontrés au centre municipal des sports afin de décrocher le titre de champion du Val de Marne 2007.
Co-organisée par le Comité Départemental de Badminton et l'Association Badminton Saint-Maurice avec le concours du service des sports, cette compétition a rassemblé 17 clubs.

Les Mauritiens ont fait honneur à leur réputation en remportant 4 finales
- Simple dame et double dame non classée
- Double dame et double homme série C
- 5 finalistes en simple homme série C
- Double mixte série D et double mixte non classé

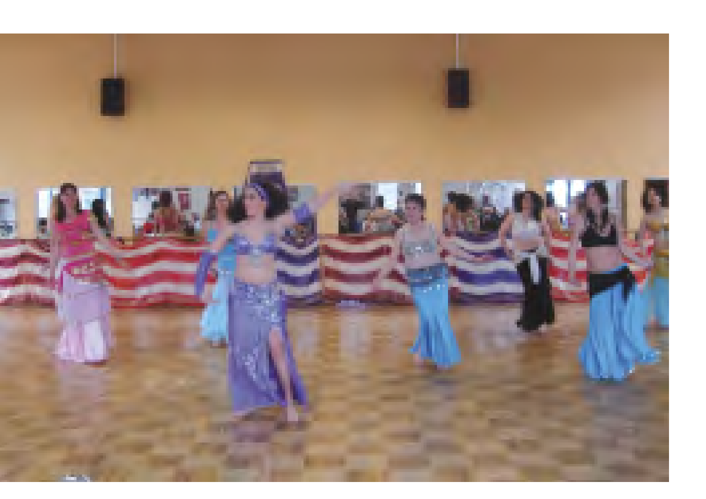
Gymnastique aux agrès

Un podium 100% Mauritien



Forts de leurs excellents résultats lors des phases départementales, nos gymnastes de l'école des sports ont confirmé leur potentiel lors des championnats régionaux qui se déroulaient les 10 et 11 mars à Gonesse.
Nos deux équipes se sont qualifiées pour les finales interrégionales avec un titre de champion régional pour notre équipe des 9-14 ans. En individuelle, Déborah ACHY RISAL se classe première devant sa coéquipière Morgane ICARD tandis qu'Elodie BLANCHARD termine sur la troisième marche de ce podium 100% Mauritien.

Rendez-vous les 26 et 27 mai à Charenton-Le-Pont pour la phase interrégionale....



Un voyage en orient

Le second thé dansant organisé par le service des sports a eu beaucoup de succès.
Les parents et les amis de la section danse orientale et celle de Clamart ont pu s'initier aux rythmes de l'orient autour d'un thé à la menthe et de friandises.

TENNIS

Le service des sports vous propose des tarifs attractifs pour pratiquer le tennis au printemps et cet été.

	Adultes	Enfants
D'avril à septembre	125 €	95 €
De mai à septembre	100 €	75 €
De juin à septembre	75 €	55 €

Cotisation par personne valable jusqu'au 14 septembre 2007.



STAGE SPORTIF

BALLES ET BALLONS
POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS

Du 10 au 12 avril
Service des sports
Participation 20 €
Inscription au secrétariat du service des sports

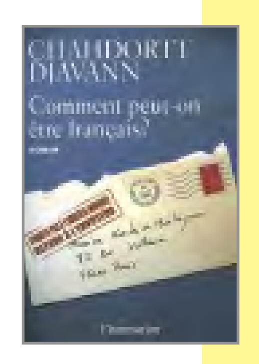
ADIRKA

Une nouvelle activité est lancée au sein de l'association ADIRKA : jeux de société. De 7 à 107 ans, venez nous retrouver les 2ème et 4ème samedis du mois de 17h30 à 19h30 (sauf vacances scolaires), salle ADIRKA - résidence PANORAMIS entre le 20 et 22 avenue des Canadiens - adhésion annuelle 15 euros par famille - renseignements 01 48 86 50 13.

Association "La plume philantrope" nouvellement créée.

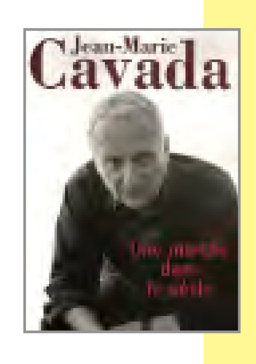
La plume philanthrope est une association sans but lucratif qui vient de naître. Elle a été conçue pour échanger des mots durant l'atelier d'écriture qui se déroule tous les mercredis de 19h à 22h.
Des mots sages écrits et des messages à lire où vogue l'imagination sur des flots thématiques choisis.
Si vous êtes intéressé, appelez Florence au 06 14 90 66 07

Les livres du mois à la médiathèque



Chahdortt Djavann / Comment peut-on être français ?
Flammarion

L'auteur est née en Azerbaïdjan et a grandi à Téhéran. Elle a quitté son pays à l'âge de vingt-trois ans. Chahdortt est loin d'être la première persane que le régime des mollahs ait fait fuir d'Iran. Depuis son arrivée à Paris, elle passe sa vie à apprendre notre langue et à s'intégrer. Tout l'intéresse, tout l'étonne, tout l'émerveille. Intriguée par l'écrivain français Charles de Montesquieu, Chahdortt lui adresse de magnifiques lettres…
Ce livre bien écrit est émouvant et d'une grande sensibilité.



Jean-Marie Cavada / Une marche dans le siècle
Calmann-Lévy

La vie de J.M. Cavada ressemble fort à un conte de fée, orphelin à l'assistance publique, il est aujourd'hui Député européen après une carrière exemplaire.
Il raconte son enfance vosgienne, ses souvenirs d'école, son écoute du monde grâce au cadeau d'un transistor… Puis il narre ses débuts de carrière à la radio et à la télévision, ses rencontres dont il fait une galerie de portraits remarquables (Le Pape, Lech Walesa, Georges Pompidou…). Enfin il nous fait part de ses réflexions sur l'Europe et sa construction . J.M. Cavada se présente avant tout comme « un passeur » de témoins et d'idées, d'expériences qui font notre Histoire. Le tout est rédigé d'une écriture simple, limpide, derrière laquelle on devine une grande passion et une grande pudeur… A lire ! ! !

Prochaines Brocantes

Place Montgolfier : dimanche 13 mai de 7h à 18h
Organisée par le comité des fêtes du quartier de Gravelle et de l'écluse.
Renseignements et réservations au : 01 43 68 35 89

Rue Edmond Nocard et première partie de la rue Adrien Damalix : dimanche 24 juin de 8h à 17h30
Organisée par l'Association Générale des Familles
Renseignements et réservations au : 01 49 77 88 70
Blog : agf-saint-maurice.typepad.com





Libre expression des listes représentées au Conseil municipal

Cette tribune est placée sous l'entière responsabilité de ses auteurs

Les élections présidentielles...vues de Saint-Maurice

Chacun s'accordera à considérer l'échéance présidentielle comme le temps fort de notre démocratie républicaine. Les Français s'y intéressent beaucoup, comme le montrent le succès des émissions politiques, l'intensité des forums sur Internet et la vigueur des débats au sein même des familles !

Du point de vue de la majorité municipale, unie autour du sénateur - maire Christian Cambon, nous avons deux vœux à exprimer.
Le premier concerne la participation des Mauritiens à l'élection. Il est très important de voter les dimanches 22 avril et 6 mai. Chacun a le choix entre les 12 candidats qui se présentent au suffrage universel. Si c'est une liberté, ô combien précieuse, de voter, c'est aussi un devoir et une marque de respect vis-à-vis de la Nation et de la République.

Le second vœu est relatif aux enjeux de cette élection pour la ville de Saint-Maurice et ses habitants.
Nous connaissons bien les dangers de la candidature socialiste. Nous les voyons à l'œuvre au conseil régional d'Ile de France, au département du Val de Marne et à la Ville de Paris. Ce n'est pas ce que nous voulons pour notre pays.

Nous jugeons tout aussi néfaste le scénario de la candidature centriste. Que fera d'utile pour le pays un président dépourvu de majorité parlementaire pour gouverner ?

Ce qu'il nous faut pour Saint-Maurice, c'est un président qui consacre son énergie au développement de l'économie et de l'emploi, à l'encouragement au travail, à la maîtrise de la fiscalité et des prélèvements obligatoires, à la mise en œuvre d'une véritable solidarité. Un président qui soit doté d'une volonté de réforme et d'innovation dans les services publics, attaché à la sécurité publique, impliqué dans le développement durable…

Un président avec lequel tout peut devenir possible.
Du point de vue de la majorité municipale de Saint-Maurice, notre choix est fait.

Claude DUJARDIN, Liliane VASSEUR, Igor SEMO, Nelly D'HAENE, Pascal DURAY, Claudine TURBIER, Fabrice MORENON, Maires-adjoints
Liste Union pour Saint-Maurice
unionpoursaintmaurice@voila.fr

Budget Primitif 2007 : une utilisation plus solidaire des ressources

La lecture attentive du budget primitif 2007 mis en délibéré le 14 mars 2007, nous a permis de constater que la proposition du Maire allait dans le sens des orientations budgétaires que nous avions exprimées lors du DOB du 24 janvier. Nous avions dit que le budget de notre commune souffrait d'obésité et que l'impôt devait mieux être utilisé et nous avions dégagé des priorités.
Le travail de l'opposition n'est pas vain car dans le budget 2007, une partie de l'épargne accumulée est consommée au profit de dépenses socialement utiles, comme par exemple :
Sur le logement.
L'engagement d'une politique foncière tend à résorber l'habitat insalubre et à réhabiliter pour construire du logement social. Une subvention de 160 000, € a été accordée à l'OPAC pour la réhabilitation du 26 rue de Maréchal Leclerc en logements sociaux, avec un droit de réservation de 9 appartements sur les 13 pour la ville.
Sur l'investissement pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.
Des travaux d'aménagement sont programmés dans la rue E. Nocard, la rue des réservoirs et du passage aux chevaux, pour environ 1 million d'€. Sur les services à la population.
L'aide à la prestation du portage des repas à domicile augmente et introduit le quotient familial dans la tarification. Il s'agit d'une demande de notre groupe depuis le début de ce mandat.
Pour autant, nous avons considéré que la politique du logement social doit être intensifiée, que les réflexions sur la politique de la petite enfance et les conséquences du vieillissement de la population ne sont pas encore assez engagées.
Le groupe « S'associer Pour Agir » s'est donc abstenu sur le vote du budget et sur la fiscalité.

Claude NICOLAS
Liste S'associer pour agir
sassocier.pouragir@wanadoo.fr

EN BREF
Suite à la défection de Mme Nicole Martin qui siègera au Conseil Municipal désormais en qualité de « non inscrit », le groupe S'associer pour Agir se compose de Mmes Denise Thomas et Sylvie Durand et de M. Claude Nicolas.

Denise THOMAS, Présidente du groupe **S'associer pour agir**
sassocier.pouragir@wanadoo.fr



Restons connectés !
Les dernières informations sur le site internet de votre ville :
www.saint-maurice.fr ou www.ville-saint-maurice.com



La dernière séance pour remuer ses méninges !

L'atelier « Remue-Méninges » a rencontré beaucoup de succès cette année.
Organisé pour les 60 ans et plus, afin d'améliorer la mémoire, la bibliothèque Eugène Delacroix en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France, a proposé 13 séances qui ont été suivies avec assiduité.
« Il s'agit d'une méthode qui favorise la réflexion créative et qui a pour objectif de générer rapidement un grand nombre d'idées. Cette technique associe, connecte et combine différentes idées isolées pour en générer de nouvelles. Cette activité efficace et divertissante a été chaleureusement animée par Béatrice Peschel, conseillère en économie sociale, familiale à la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France » nous précise la bibliothèque Eugène Delacroix.

Le repas de printemps a eu beaucoup de succès.

Pour célébrer l'arrivée du printemps, les retraités de Saint-Maurice se sont retrouvés autour d'une crêpe-party !
Un moment convivial, où les uns ont mis la table et les autres ont préparé des salades… Bravo à Sandrine et Sophie qui ont fait sauter les crêpes !



POUR VOUS AIDER À PARTIR EN VACANCES

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale proposent aux retraités de la Ville trois voyages. Vous souhaitez partir dans le Périgord, en Espagne et en Croatie mais vous rencontrez des difficultés financières pour l' Espagne et la Croatie. Le CCAS peut vous aider en appliquant un tarif calculé en fonction de vos revenus.

INFOS PRATIQUES

> **Pour tout renseignement complémentaire, contactez :** Sophie Beauvillier ou Sandrine Kadoche
tel : 01 45 18 80 50 ou 57
Service Animation Retraités
Mairie de Saint-Maurice

Atelier théâtre Salle Georges Guyon de 9h30 à 12h30
17 et 24 avril ; 15 et 22 mai ; 5 et 19 juin

(animé par Patrick Simon Jouvence de l'association Les Chemins de Traverse) **Apprentissage de l'écriture et de l'expression théâtrale. Les objectifs de cet atelier sont de créer et jouer des spectacles.**

LES INTER-FOYERS

Résidence de Presles	Club des Canotiers
Lundi 14 mai	Lundi 30 avril
Lundi 4 juin	Lundi 21 mai
Lundi 18 juin	

(Départ du car à 13h45 rue du Val d'Osne devant l'église)

La Ville met un autocar pour vous rendre au cimetière
Jeudi 3 mai et 7 juin

Départ à 14h et retour à 15h15
Circuit : Rue du Val d'Osne (devant l'église) - Mairie - Arrêt de bus « Roseraie » - Devant les Ecoles de Gravelle - Résidence de Presles et Résidence Arcadie.

Infos Pratiques

Vos prochains rendez-vous

Dimanche 29 Avril
Journée Nationale du Souvenir de la Déportation
10h30 : Cérémonie dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Charenton-le-Pont
11h00 : Un car attendra rue de Paris pour emmener les participants aux cérémonies de Saint-Maurice
11h15: Cérémonie au Monument aux Morts de Saint-Maurice Place Charles de Gaulle

Mardi 8 Mai
62e Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
10h45 : Cérémonie place Charles de Gaulle à Saint-Maurice
11h10 : Départ du défilé de l'Hôtel de Ville de Saint-Maurice
11h30 : Cérémonie dans la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Charenton

Jeudi 10 Mai
Conseil Municipal
Salle du Conseil à 20h30

Recensement de la Population 2007

Félicitations à tous les Mauritiens qui ont été appelés à remplir dans les meilleurs délais les imprimés de l'INSEE relatifs au recensement de la population 2007. Merci pour leur efficacité et le bon accueil réservé aux agents recenseurs. Merci également aux gardiens d'immeubles qui nous ont permis de réaliser cette opération.

Etat civil

Naissances :

Lucas FERNANDES – Loukas MOUDOURAS – Azyadé et Rodayna MERAH – Ustinya LAMBRET – Louane FORTIN – Anis AMMOUR – Vincent ROUSSEAU – Elya NATAF – Romain DANÉ – Lana ROQUELAURE – Nathan JANDOT – Paul BOURDAREAU-LAUNAY – Steven FANTAUZZI – Timothé LEFEVRE – Mohab ABOU EL GADYEL – Lou BILHAUT-BELAUBRE.

Mariages Février 2007 et Mars 2007 :

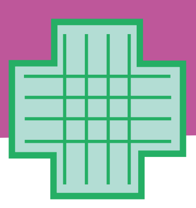
Atika SAMRAH et Jonathan OSSONA – Karine NASR et Jacques DEMERJIAN – Fouzia LARBI REZIG et Hedi JDEY.

Décès :

Jacques NEUTRE – Jackie CARRIQUI – Albino ROSSETTO – Yvonne MICHEL veuve FOURNET – Laurent BRAVO – Marie-Line COYÈRE – Jean-Claude DELÉPINE.

Permanence de votre Député
Le Député de Charenton, Saint-Maurice, Maisons-Alfort,
tiendra sa permanence à la **mairie de Saint-Maurice,**
Mercredi 25 avril à partir de 18h et le lundi 14 mai à partir de 17h45.

Pharmacies de garde



Mardi 1 Mai
>BERNHARD
68, bis rue de Paris
94220 Charenton
Tél.: 01 43 68 00 38

Dimanche 6 Mai
>SAFENO
7, rue du Maréchal Leclerc
94410 Saint-Maurice
Tél.: 01 43 96 44 93

Mardi 8 Mai
>AUGER
CCAL, Bercy 2
94220 Charenton
Tél.: 01 49 77 56 56

Dimanche 13 Mai
>LIENHARD
118, rue de Paris
94220 Charenton
Tél.: 01 43 68 18 32

Jeudi 17 Mai
>MONDOT
2, rue du Général Leclerc
94220 Charenton
Tél.: 01 43 68 03 97

Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe **SAMI : appelez le 15**

Horaires :
du lundi au vendredi de 20h à 24h
Le samedi de 14h à 24h
Le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h